Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 74 (1945)

Heft: 11

Rubrik: Cette voix

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

est payable par trimestre, c'est-à-dire en même temps que les traitements de mars, de juin, de septembre et de décembre.

3. De plus, en vertu de l'arrêté du 20 juin 1944, les institutrices faisant ménage commun ou chargées d'un ménage, ont droit, à partir du 1^{er} juillet 1944, à une allocation de ménage de 122 fr. 50, de 110 fr. 25 ou de 98 fr. par trimestre selon leur résidence. Cette allocation est payable en même temps que l'allocation personnelle.

Il faut évidemment déduire de ces sommes le 2 % pour la caisse de compensation en faveur des mobilisés.

Ainsi, une institutrice à la campagne, ne faisant pas ménage commun, devrait recevoir, en plus de son traitement et des primes d'âge : 24 fr. par mois (supplément provisoire de traitement), plus 80 fr. par trimestre (allocation personnelle de vie chère), ce qui ferait, par trimestre, une somme totale de 148 fr. 96 (soit 3×24 fr. = 72 fr.; 72 + 80 fr. = 152 fr.; et, après déduction du 2 %, 148 fr. 96). Une institutrice à la campagne, faisant ménage avec une autre institutrice ou avec une personne dont elle a la charge légale d'assistance, devrait recevoir au total une somme de 250 fr. moins 2 %, soit 245 fr. par trimestre.

Les institutrices qui constateraient, après avoir comparé soigneusement ces chiffres avec ce qu'elles reçoivent, qu'elles ne retirent pas ce qui leur est dû, doivent s'adresser au boursier de leur commune. Si quelques-unes d'entre elles n'arrivaient pas à établir leur compte, ou si elles rencontraient des difficultés pour récupérer les sommes qui, éventuellement, ne leur auraient pas été versées, elles pourraient s'adresser à M^{1le} Pilloud, présidente de la Société des institutrices, avenue du Midi, 21, Fribourg, qui fournira les renseignements nécessaires.

Enfin, les institutrices apprendront avec plaisir qu'une allocation unique d'automne vient d'être accordée par le Conseil d'Etat. Cette allocation, de 200 ou respectivement de 180 ou 160 fr. d'après la résidence, est payable à la mi-octobre, selon ce qui est annoncé dans la *Partie officielle* du présent numéro.

Cette voix

L'avez-vous entendue, cette voix doucement persuasive qui vient de si loin à votre rencontre et chuchote? D'où émane-t-elle, frôlante comme la luciole au crépuscule, légère comme le friselis de feuillages du saule, sous le vent; musicale comme le cristal, à peine heurté d'un doigt distrait?

Elle atteint ce lourd sommeil humain qui revêt vos épaules de plomb et dont vous ne sortez qu'à gestes incertains, maladroits comme si vous traîniez à chaque pas des mottes de terre...

Petite voix de l'insomnie, vous avez brisé la gangue et l'âme peut enfin affleurer, éclore, tel le papillon, de la chrysalide. L'âme tout étonnée de percevoir le frôlement, le friselis, l'invitation secrète et impérative de l'insomnie, écoute, attentive.

Et voici que le chuchotement prend une forme de mots distincts. Et voilà que ces mots trouent la nuit vous laissant apercevoir de grands morceaux de ciel. Non pas de ciel nocturne frissonnant de constellations ou du mystère ouaté des nuages sombres; mais de votre ciel intérieur.

Il y en a qui vous rappellent un visage penché et qui ont — irrésistiblement tendres — l'apparence chérie d'une mère...

Ce sont les Ave...

Il en est qui passent, drapés de blanc. Ils évoquent le brûlant regard du Père, la main qui bénit...

Ce sont les Pater...

Il en est d'autres qui suivent et vous apprennent le secret de la pure insomnie, de la veillée du Maître, au Mont des Oliviers.

Voix de l'insomnie partagée avec Jésus. Musique de larmes et de soupirs. Cantique d'action de grâces, qui naît et s'égrène comme la rose perd ses pétales.

Voix de l'insomnie, chuchotement divin qui glisse, fond avec le brouillard de l'aube.

Voix de la prière offerte dans le silence total, lorsque l'âme n'appartient pas encore tout à fait au corps, n'obéit qu'à l'inspiration céleste pour s'abandonner à nouveau au glissement léger, au seul friselis de l'aile refermée de l'ange gardien...

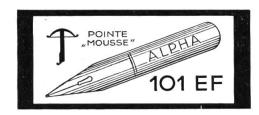
ODETTE BURKHALTER.



Fabrique de plumes à écrire

LAUSANNE

Demandez-la à votre papetier.



La plume idéale pour toutes écritures (fine et extra fine). Sa douceur, son velouté, son extrême souplesse vous permettront d'écrire sur n'importe quel papier.